



Signature du contrat stratégique de filière Automobile 2024-2027

Dossier de presse
6 mai 2024

Sommaire

Édito des ministres.....	3
Chiffres clés.....	6
Une filière confrontée à de multiples enjeux	7
Bilan du Contrat stratégique de filière 2018-2022.....	8
Contrat stratégique de filière pour la période 2024-2027.....	13
Déploiement du plan d’accompagnement des sous-traitants automobiles....	18
Appel à projets France 2030 « Soutien aux projets d’investissements pour produire les véhicules routiers de demain et leurs composants ».....	22

Éditos



Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté
industrielle et
numérique



Roland Lescure
Ministre délégué
chargé de l'Industrie
et de l'Énergie

« La filière automobile française se trouve aujourd'hui à un tournant stratégique et déterminant pour son avenir : rester une filière industrielle phare, symbolique, innovante et compétitive et faire face aux défis de la transition écologique qui implique la décarbonation de sa production et services, et la fin annoncée en 2035 de la vente des véhicules thermiques dans un contexte de concurrence internationale accrue. Ce contrat stratégique de filière, qui court sur 2024-2027, se trouve donc à cette période charnière et présente des orientations, des engagements et des actions ambitieuses pour y parvenir.

Cette nécessaire évolution est source de défis d'une ampleur jamais rencontrée mais aussi d'opportunités pour une filière française centenaire et pleine d'atouts. En visant le cap de 2 millions de véhicules électrifiés produits en France par an en 2030, la filière automobile française et les pouvoirs publics se donnent une orientation et une feuille de route claires pour les décennies à venir. Le développement d'une offre de mobilité abordable et compétitive, de l'économie circulaire et de la décarbonation du parc, l'élaboration de nouvelles offres de mobilité connectée et décarbonée ou encore la structuration d'une filière de batteries électriques contribueront à l'activité économique et à la création d'emplois. Les pouvoirs publics ont soutenu et continueront à soutenir activement la filière française pour qu'elle puisse développer une offre électrique compétitive face à une concurrence internationale accrue.

Cette transition ne sera réussie qu'en structurant un écosystème collaboratif et en accompagnant les acteurs les plus fragiles. Les pouvoirs publics œuvreront tout particulièrement pour renforcer la confiance et les dynamiques partenariales. Une attention particulière sera portée aux acteurs de l'amont et de l'aval les plus exposés au moteur thermique, pour qu'ils puissent se reconvertir sur les motorisations de demain et se diversifier.

Produire en France les véhicules électriques de demain, c'est relocaliser l'industrie automobile ; c'est décarboner le transport automobile eu égard au mix énergétique français ; c'est créer des emplois pérennes et porteurs de sens pour les salariés ; c'est contribuer à notre souveraineté. »



Luc Chatel
Ancien ministre,
président du CSF
automobile

« Afin de relever le défi de la plus grande transformation de son histoire, la filière automobile s'est positionnée en 2018, dans le cadre de son dernier contrat stratégique de filière, comme services et industrie des solutions face au défi climatique.

En France, ces cinq dernières années, sous l'effet des efforts sans précédent d'innovation et d'investissement consentis par les acteurs de la filière, les ventes de véhicules 100 % électriques ont été multipliées par plus de cinq, dépassant les objectifs que nous nous étions fixés en 2018. Et, malgré une addition de crises, leur part de marché, qui se situe aujourd'hui autour de 18%, a été multipliée par 10.

Pour reconquérir notre souveraineté technologique et conforter le tissu industriel français, la filière automobile investit aujourd'hui en France comme jamais depuis 50 ans.

Ces trois dernières années, les investissements engagés par les PME et sous-traitants du secteur, sous l'impulsion des fonds de soutien déployés par l'Etat, représentent un total **de plus de deux milliards d'euros d'investissements** industriels. Des dizaines de milliards d'euros sont, par ailleurs, engagés dans le cadre **d'investissements créateurs d'emplois au cœur de nos régions** sur les nouvelles chaînes de valeur : batteries, hydrogène, matériaux à très faible empreinte carbone etc.

La nouvelle période qui s'ouvre, est marquée par l'accélération sans précédent de la trajectoire que définit désormais la réglementation européenne : nous avons vendu 200.000 véhicules électriques en 2022, 300.000 en 2023, nous devons en vendre un million en 2030.

Ce nouveau contrat stratégique de filière doit contribuer à créer les conditions de réussite face à un tel défi. Il positionne résolument la filière automobile, constructeurs, équipementiers, sous-traitants et services de l'automobile, **à l'avant-garde de la bataille pour le climat.**

Pour être au rendez-vous des Accords de Paris, basculer des motorisations thermiques vers l'électrique est loin d'être suffisant. Il faut convaincre le consommateur et rendre la mobilité écologique accessible à tous. Il faut relever le défi des emplois et des compétences,

accompagner la reconversion des salariés. Soutenir nos PME, reconquérir notre souveraineté et réduire les risques de dépendances – c'est aussi l'un des enjeux de l'économie circulaire.

Bref, nous n'avons d'autre choix que de gagner simultanément la bataille climatique et la bataille industrielle. »

Chiffres clés

Marché français

2,154 millions

Véhicules léger neufs immatriculés en 2023 dont 1, 775 million de VP, de 49 000 véhicules industriels et de 5700 bus/cars

38 millions

véhicules légers composent le parc automobile français

10,5 ans

Age moyen des véhicules en 2022 (contre 9,7 ans en 2015)

Le volet amont de la filière automobile rassemble les constructeurs de véhicules légers (VP et VUL), les équipementiers et fournisseurs de rang 1, ainsi que de nombreux sous-traitants appartenant à des secteurs très divers (mécanique, plasturgie, caoutchouc, électronique etc.). Elle comprend également les constructeurs de véhicules industriels (camions, bus et autocars), ainsi que les carrossiers.

4 000

sites industriels

1,5 million

véhicules légers produits (2023)

Filière qui dépose **le plus de brevets en France**

350 000

salariés en France (hors intérimaires)

50 Mds€

générés à l'export (2022)

6Mds €

investis par an en R&D

16% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière française

Le volet aval de la filière comprend les entreprises de services qui représentent un écosystème de grands groupes, d'ETI, de PME, TPE et start-ups particulièrement dense.

5 principaux pôles métiers :

- Commerce, services et distribution (véhicules et carburants),
- Contrôle, maintenance, carrosserie et réparation,
- Acteurs de la mobilité partagée, startups de la mobilité et le stationnement
- Éducation et sécurité routière et
- Économie circulaire et recyclage.

Une filière confrontée à de multiples enjeux

Les enjeux de la filière automobile

L'obligation pour les constructeurs de réduire de 100% les émissions de leurs véhicules à l'échappement à partir de 2035 dans le cadre du *Green Deal* européen et du paquet *Fit for 55* appelle la filière à **investir massivement** sur l'ensemble de cette nouvelle chaîne de valeur, dans un contexte de forte concurrence internationale.

En parallèle de sa transformation énergétique et écologique, la filière, amont et aval, est confrontée à des **évolutions en termes de digitalisation des produits** (*software-defined vehicle* et services de mobilité connectés), **des process** (usine 4.0) **et des usages** (services de mobilité), autant de mutations qui impactent tant l'amont que l'aval de la filière.

L'Europe, et en particulier la France, ont des atouts pour relever ces défis et **créer de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les territoires**. L'industrie et les services de l'automobile engagent en ce sens des efforts sans précédent, dont les conditions du succès sont connues : gagner en compétitivité et renforcer l'attractivité de la France, soutenir la R&D et l'innovation, définir et développer un écosystème partenarial au sein de la filière, rendre la transformation soutenable et accessible pour les entreprises et les salariés, accompagner le consommateur, développer les analyses de cycle de vie des véhicules, gagner en souveraineté en Europe, gérer le parc de véhicules pour contribuer à la décarbonation du transport et développer l'économie circulaire.

Les enjeux en termes de transition énergétique et d'innovation supposent de considérer, au-delà de la filière automobile au sens strict, l'ensemble des acteurs de la mobilité routière, notamment les opérateurs de transports, les autorités locales et les gestionnaires de réseaux routiers, ainsi que les filières numériques et de la distribution d'énergie.

Ainsi, la vision portée collectivement par ce contrat stratégique de filière automobile peut se résumer de la façon suivante :

L'innovation, la compétitivité, la création de valeur et d'emplois en France pour une mobilité accessible et respectueuse de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

Bilan du Contrat stratégique de filière 2018-2022

Objectif 1 : multiplier par 5 la part de ventes des véhicules électriques entre 2018 et 2022

L'objectif a été atteint et même dépassé. Les ventes de véhicules particuliers **100% électriques** ont été multipliées par **5,2 avec 203 000 véhicules en 2022**, ce qui a permis de faire passer le parc de véhicules électrifiés (VE et hybrides rechargeables) de 207 000 fin 2018 à 1 100 000 fin 2022. L'offre de véhicules électriques (BEV, PHEV) s'est également considérablement diversifiée pendant cette période, **avec plus de 75 modèles disponibles sur le marché à fin 2022**. Les ventes de VUL électriques ont doublé entre 2020 et 2022, pour atteindre 17 000 en 2022, alors que l'objectif fixé dans l'avenant au CSF Auto était un triplement.

Concernant les VI, **la part de marché des bus urbains est passée de 3% en 2018 à 29% en 2022**, grâce au programme Moebus 2019-2021 de soutien aux collectivités locales. Dans le même temps, l'offre de camions électriques s'est fortement développée, malgré une part de marché très faible (0,5%) en 2022, les ventes restant très dépendantes des aides publiques octroyées.

L'Etat a fortement soutenu cette dynamique au travers de plusieurs dispositifs :

- **Réforme du bonus écologique (2024)** : prend en compte l'impact carbone du véhicule de la production jusqu'à la mise en circulation. [En savoir +](#)
- **Leasing social** : permet aux ménages les plus modestes de bénéficier d'une location longue durée de voitures électriques à 100€ par mois. [En savoir +](#)
- **Soutien à l'achat de véhicules lourds électriques** : permet de rendre les poids lourds électriques plus accessibles. [En savoir +](#)

Objectif 2 : atteindre 100 000 points de recharge électrique d'ici fin 2022

L'objectif des 100 000 points de recharge a été atteint en mai 2023. En effet, le déploiement des bornes s'est fortement accéléré depuis 2021, après des années de croissance ralentie par la crise sanitaire.

De nombreux dispositifs ont été mis en place pour soutenir ce déploiement :

- **Le programme CEE d'Aide au Développement du Véhicule Electrique grâce à de Nouvelles Infrastructures de Recharge (ADVENIR)** a permis de financer près de 140 000 points de recharge avec 320M€ d'aides depuis 2016. Le programme a été réabondé en octobre 2023 à hauteur de 200M€.
- **En 2023, dans le cadre de l'AAP « Soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance » du programme France 2030**, 19 projets ont été désignés lauréats, représentant 106 M€ d'aides et 330 M€ d'investissement, pour l'installation de 4 400 points de recharge rapides dont 3 800 supérieurs à 150 kW.

- Le programme « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans les stations-service indépendantes » soutient le déploiement d'IRVE ouvertes au public dans les petites stations-service indépendantes, doté d'un budget de 10M€ et prolongé jusqu'en 2024.

Objectif 3 : faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries

La France a attiré **quatre projets de gigafactories à ce jour, pour une capacité potentielle de 100 à 120 GWh en 2030**, et d'importants projets de R&D tournés vers les nouvelles générations de batterie (à électrolyte solide notamment). Un premier projet, ACC à Billy-Berclau Douvrin, s'est concrétisé récemment, avec un début de production série fin 2023.

Objectif 4 : créer un écosystème du véhicule connecté et autonome, en vue de développer de nouveaux services de mobilité

Deux grands projets fédérateurs d'expérimentation ont été conduits pendant la période du CSF 2018-2022, pour le développement de cas d'usage du véhicule autonome (SAM, permettant de réaliser 14 expérimentations dans des territoires diversifiés, en zones urbaines, péri-urbaines et rurales), et pour l'utilisation de la 5G (5G *OpenRoad*, expérimentant les apports de cette technologie pour de nouveaux services, par exemple de livraison ou de valet parking).

Objectif 5 : stimuler l'économie circulaire

La période du contrat de filière a permis de sélectionner **4 projets de recyclage des batteries Lithium-ion pour le secteur automobile** :

Eramet et Suez	Orano	Véolia et Solvay avec le groupe Renault	Mecaware avec Verkor
Développement d'unité intégrée dès 2024 de démantèlement des batteries jusqu'à la production de sels de Ni, Co et Li pour réincorporation dans des cellules de batteries neuve.	Projets R&D avec plusieurs partenaires européens ; une unité de recyclage des batteries dans le Limousin ; l'annonce d'un partenariat avec le chinois XTC pour créer dans le Nord de la France deux usines de fabrication de composants pour batteries et d'un centre de recyclage.	Construction d'une première unité de 10 kt/an en 2023 puis une seconde de 30 kt/an en 2028 pour recycler la <i>black mass</i> issue du démantèlement des batteries en fin de vie.	Construction sur site d'une unité de recyclage des rebuts de fabrication de batteries (<i>scrap</i>) de 6 à 8 kt/an de capacité, après un démonstrateur à Grenoble de 50 à 100 t/an.

Par ailleurs la mise en place de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les véhicules hors d'usage (VHU) créée par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 permettra d'accroître la part des pièces de rechange issues du recyclage, et des matières recyclées incorporées dans les véhicules neufs.

Objectif 6 : soutenir l'innovation

Conformément aux engagements pris par l'Etat de soutenir la R&D à hauteur d'au moins 650M€ sur la période, la mise en place du CORAM en 2020 (Comité d'orientation pour la recherche automobile & mobilités) et les différents programmes du Plan de soutien automobile, France Relance et France 2030, ont permis de soutenir l'innovation technologique de grandes entreprises, ETI et PME de la filière. **Cet appel à projet CORAM, reconduit en 2024, a permis de soutenir depuis son lancement en 2020, 60 projets, avec 393M€ d'aides pour 1,2Md€ d'investissements.**

Objectif 7 : anticiper les besoins en compétence et en emplois

Dans un contexte de difficultés de recrutement dans le secteur industriel et de transformations des besoins en compétences, la filière s'était engagée à actualiser les études prospectives sur l'emploi et les compétences dans la filière amont et aval, à accroître de **50% la formation en alternance, à passer de 5 à 8 campus des métiers et des qualifications (CMQ) dans la filière, et à travailler sur l'attractivité de la filière, notamment pour les femmes.**

Le **programme PIA-ACE de 18 M€** a été conduit à son terme, permettant de mettre en place des formations liées aux enjeux des transitions énergétique et digitale, et de lancer de nouvelles initiatives pour développer l'attractivité de la filière. L'EDEC Auto a permis par ailleurs de mettre à jour les études prospectives des besoins en compétence, déclinés par région. Une vingtaine de certifications professionnelles, ainsi qu'un outil « Scan auto » en vue d'enrichir les données de l'Observatoire ont également été mis en place.

La plateforme « monjobauto.fr » a été créée proposant des offres d'emploi ciblées sur les métiers de l'automobile, une CVthèque, des informations sur des évènements professionnels.

Les éditions successives de la [Semaine de l'industrie](#) organisée par la Direction générale des Entreprises (DGE), ou encore la Semaine des Services de l'Automobile et des Mobilités, ont pour ambition de faire découvrir les métiers et formations de l'industrie et des services de l'automobile et de la mobilité auprès des jeunes et demandeurs d'emplois.

L'AMI « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030

Cet appel à manifestation d'intérêt opéré par la Caisse des Dépôts et l'Agence nationale de la Recherche a permis de générer 125M€ d'investissement dans la formation dans le domaine de l'industrie automobile, dont 75M€ financés par l'Etat. L'objectif est de former 135 000 personnes d'ici 2030 sur les nouvelles chaînes de valeur automobile. **3 nouveaux campus des métiers et des qualifications ont été créés :**

CMQ économie circulaire en Ile-de-France localisé à la ReFactory Renault de Flins dans les Yvelines, il déploiera une offre de formation auprès de 8 000 étudiants et professionnels d'ici à 2027 sur les métiers liés aux industries de la mobilité et à l'économie circulaire

CMQ inter-filière (Ferroviaire, Industrie Automobile et Eco-Mobilité) dans les Hauts-de-France, travaillant notamment sur le sujet des batteries.

CMQ Industries de la Mobilité en Normandie. Ce campus offre un panel de 60 formations dans des domaines tels que l'aéronautique, l'automobile, le spatial, le naval, le ferroviaire, la mécanique, la métallurgie pour plus de 102 300 étudiants en lien avec 600 entreprises.

Objectif 8 : accompagner les reconversions de personnel

Un travail de terrain a été mené afin d'identifier les sous-filières les plus impactées par la fin programmée des véhicules thermiques et d'accompagner les salariés concernés, via le dispositif de transition collective et des soutiens ad hoc, afin d'anticiper les reconversions à opérer, dans ou en dehors de l'entreprise.

L'objectif a été atteint à ce stade, mais il restera une des priorités du contrat 2024-2027. **Un fonds spécifique de 50 M€ a été créé en 2021 (doté à hauteur de 20 M€ par Renault et Stellantis, et de 30 M€ par l'Etat)** pour aider les salariés touchés par la mise en liquidation de leur entreprise, en complément des contrats de sécurisation professionnelle (CSP) portés par France Travail.

Côté filière aval, la branche a réussi à renforcer les dispositifs de GPEC/ GEPP et à identifier les évolutions de carrière au sein de la filière. Un travail de terrain avec les acteurs de l'emploi a été réalisé au plus près des besoins.

Objectif 9 : renforcer la compétitivité de la filière automobile

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans ce cadre pour atteindre l'objectif fixé :

Cinq promotions d'accélérateurs Auto ont été organisées par Bpifrance avec le soutien de la filière, pour accompagner plus d'une centaine d'entreprises, essentiellement des PME, dans l'accélération de leur croissance en s'orientant vers les créneaux porteurs d'avenir. Les évaluations réalisées à l'issue de ces programmes font état d'une grande satisfaction des entreprises participantes. Près de **200** entreprises ont été accompagnées individuellement pour les aider à s'adapter à l'évolution de leur marché dans le cadre d'un accompagnement-conseil mis en place par la PFA et soutenu par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Plusieurs centaines d'entreprises de la filière ont été aidées dans le cadre d'appels à projets du [plan de soutien automobile](#), du plan de Relance et de France 2030 pour soutenir leurs investissements visant à optimiser leur performance industrielle (digitalisation, usine 4.0), à se diversifier et à répondre aux exigences en matière environnementale :

- **L'AAP diversification des sous-traitants** : 82 projets soutenus avec 90M€ d'aides pour 380M€ d'investissements ;

- **L'AAP « Soutien aux projets d'investissements » pour le véhicule de demain** : 117 projets d'investissements portés par des sous-traitants soutenus en 2023 avec 315M€ d'aides pour 1,5Md€ d'investissements.

Objectif 10 : jouer collectif, optimiser les relations clients-fournisseurs au sein de la filière

Afin de créer les conditions d'une réelle solidarité au sein de la filière, en favorisant le dialogue et les relations partenariales entre les acteurs une révision du code de performance et de bonnes pratiques, et des dispositifs de médiation en place a été menée en lien avec tous les acteurs qui se réunissent autour d'un comité de suivi quatre fois par an.

Contrat stratégique de filière pour la période 2024-2027

Axe 1 – Gagner en compétitivité et stimuler l’innovation pour créer de la valeur en France

Notre capacité à innover et à produire en France de façon compétitive est cruciale pour l’avenir de notre industrie à double titre : pour répondre à une concurrence européenne et internationale accrue d’une part ; et pour avoir la capacité de proposer des véhicules électriques à un coût accessible au plus grand nombre, d’autre part.

Pour répondre à cet enjeu, trois projets structurants sont définis :

Créer les conditions d’une plus grande attractivité de nos territoires pour les investissements d’avenir en offrant des conditions attractives pour l’implantation d’usines et un accès à une énergie décarbonée à prix compétitif, en promouvant des analyses de cycle de vie et en garantissant l’accès aux financements et des conditions de règles du jeu équitables à l’échelle européenne et internationale.

Accentuer la dynamique d’optimisation des moyens de production, en accompagnant le développement stratégique des entreprises (études prospectives, dispositifs d’accompagnement, etc.) ainsi que l’automatisation et la digitalisation des process, avec un soutien particulier aux sous-traitants, PME et ETI.

Stimuler l’innovation pour reconquérir notre souveraineté technologique en optimisant l’impact environnemental de la filière selon une analyse cycle de vie multicritère, en exploitant la révolution numérique au bénéfice des nouvelles mobilités, et en soutenant la transformation, la digitalisation des acteurs de l’entretien-réparation et l’innovation des services de l’automobile et des mobilités.

Axe 2 – Renforcer l’attractivité de la filière, développer les compétences et qualifications, et anticiper les reconversions de salariés dans les territoires

Il s’agit, d’une part, d’accompagner les salariés impactés par la fin progressive des motorisations thermiques, et d’autre part, de former et attirer les nouvelles compétences nécessaires aux entreprises pour réussir la montée en puissance dans les nouvelles chaînes de valeur.

Pour répondre à ces enjeux, trois projets structurants sont définis qui s’appuieront sur les feuilles de route emplois & compétences des filières amont et aval.

Anticiper les restructurations au niveau des territoires les plus concernés pour accompagner la reconversion des salariés, via la mise en œuvre d’une instance au niveau national en charge de suivre les politiques d’anticipation et d’accompagnement des restructurations (fonds d’accompagnement et de reconversion des salariés, projets pilotes) et de projets portés par l’OPCO Mobilités pour la branche distribution et des services de l’automobile.

Développer l'attractivité de l'ensemble des métiers de l'automobile, à travers des campagnes de communication, des actions fortes en faveur de la mixité pour atteindre un taux de féminisation de 33% en 10 ans, et des engagements paritaires pris par les branches en faveur de l'insertion professionnelle à destination de personnes en situation de handicap et d'illettrisme.

Assurer les formations nécessaires aux nouveaux besoins en compétences, en soutenant l'alternance au sein de la filière, la mise en œuvre opérationnelle des lauréats de l'AMI Compétences et métiers d'avenir de France 2030, la poursuite du développement de formations spécifiques pour l'aval, l'identification de leaders d'action aux niveaux national et régional, l'appui des 8 Campus des Métiers et des Qualifications et des 80 CFA pilotes, et la contribution au déploiement de la réforme des lycées professionnels.

Axe 3 – Assurer notre souveraineté, jouer collectif et renforcer la résilience de la filière

La succession des crises ces dernières années ont mis en évidence les fragilités de la chaîne d'approvisionnement et illustré l'importance d'un dialogue renforcé entre tous les acteurs pour accroître la résilience de la filière et optimiser sa compétitivité au niveau global. Deux projets structurants ont été identifiés pour répondre à ces enjeux.

Sécuriser les approvisionnements stratégiques et renforcer la résilience de la filière, en soutenant le développement de **l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électronique de puissance pour les véhicules électriques**, l'identification des priorités en termes de sécurisation des approvisionnements de matières critiques, l'accompagnement des entreprises pour les aider à anticiper leurs besoins et la réalisation périodique de « stress tests » sur certaines chaînes de valeur pour évaluer leur résilience en cas de chocs et prendre les mesures nécessaires pour réduire leurs éventuelles fragilités.

Renforcer la dynamique collective, en menant une stratégie offensive de normalisation européenne et internationale ciblée, en promouvant des moyens d'essais de référence présents en France, en définissant collectivement une politique globale de la filière en matière de RSE, en poursuivant des efforts de dialogue partenarial et collectif entre acteurs, de travail collectif à la définition des règles en matière d'accès et de partage de données entre acteurs économiques et l'accompagnement des sous-traitants au travers d'une gouvernance renouvelée avec les pouvoirs publics.

Axe 4 – Accélérer la transition énergétique et écologique

La filière s'appuie sur sa [feuille de route de décarbonation](#) qui identifie les leviers à actionner pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et s'inscrire dans l'objectif de neutralité carbone en 2050. Les objectifs fixés par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) pour répondre à l'engagement de la France de baisser de 50% ses émissions de GES entre 1990 et 2030, se traduisent, pour la filière automobile, par les cibles suivantes d'ici à la fin de la période du présent contrat de filière :

Multiplier par 4 d'ici fin 2027 les ventes de véhicules particuliers 100% électriques, en passant de 206 000 VE vendus en 2022 à près de 800 000 en 2027 ;

Multiplier par 6 d'ici fin 2027 les ventes de VUL 100% électriques (BEV) pour passer de 16 500 en 2022 à plus de 100 000 véhicules vendus en 2027 ;

La décarbonation du transport de marchandises et du transport collectif de personnes (camions, bus et cars) est également une priorité majeure du présent contrat de filière.

Dans ce contexte, 4 projets structurants ont été définis pour répondre au principal défi de l'accessibilité des véhicules zéro émission au plus grand nombre.

Développer et promouvoir l'offre de véhicules électriques en prenant en compte l'exigence de sobriété, via la poursuite de la diversification de l'offre pour atteindre les objectifs de mix énergétique requis par la trajectoire européenne en 2027, l'optimisation de la consommation de matières, l'allègement des structures et la performance énergétique des véhicules, et la poursuite de la politique de promotion des véhicules zéro émission.

Soutenir l'achat et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement, avec des dispositifs de soutien à l'achat de véhicules neufs à zéro émission et une visibilité accrue sur un cadre pluriannuel incitatif au verdissement.

Développer les infrastructures de recharge / d'avitaillement et l'interaction véhicule-réseau, en déployant des points de recharge accessibles au public, à domicile, en dépôt à destination des poids lourds, dans les copropriétés et dans les métiers des services de l'automobile, avec une attention particulière aux bornes de recharge rapide, à l'anticipation et à la planification territoriales, ainsi que le déploiement de stations H2, de la recharge bidirectionnelle et l'application de standards d'interopérabilité.

Contribuer à la sobriété énergétique et hydrique ainsi qu'à la décarbonation, via des efforts de la filière pour réduire leur consommation énergétique, la poursuite des engagements des pouvoirs publics à donner accès aux entreprises à une énergie décarbonée, un plan de sobriété hydrique, la communication sur les dispositifs existants et la mise en place d'une démarche d'accompagnement des métiers de l'aval de l'automobile.

Axe 5 – Favoriser l'économie circulaire

Pour s'inscrire dans la trajectoire de la feuille de route de décarbonation, il est nécessaire d'engager la filière dans une logique d'économie circulaire en s'appliquant à réduire la consommation de matière vierge, à sécuriser une partie des approvisionnements en matériaux critiques et à allonger la durée de vie des véhicules et des pièces et composants, notamment pour leur maintenance et leur réparation, au regard de la législation française et européenne.

Pour répondre à ces différents enjeux, sept projets structurants ont été définis.

Développer l'écoconception des véhicules et composants, en ligne avec les cahiers des charges des donneurs d'ordre et l'étude d'un plan d'accompagnement spécifique du tissu de PME des centres VHU.

Développer le recours aux pièces de réemploi et au *remanufacturing*, via l'accroissement du gisement potentiel des pièces de réemploi et l'augmentation du flux de véhicules en fin de vie allant vers les centres VHU, la promotion du retour de l'ensemble des pièces et composants démontés lors des opérations de maintenance, via l'accroissement du nombre et de la diversité des pièces issues du démontage et leur réemploi et via des actions de communication.

Accroître le recyclage des métaux (acier et aluminium notamment), avec l'objectif d'augmenter d'un tiers la part de l'acier recyclé d'ici la fin du contrat, pour passer de 15% à 20% d'acier recyclé entre 2022 et 2027 et via la définition des circuits de collecte de l'aluminium corroyé contenu dans les VHU et les conditions d'orientation vers les nouveaux sites de recyclage de l'aluminium en cours de création dans le cadre de projets d'investissement soutenus par France 2030.

Développer et soutenir l'incorporation de matières plastiques, de composites, de caoutchouc et de textiles recyclés dans les véhicules neufs et leurs composants, via l'identification des manques de disponibilité des matières plastiques, composites et caoutchoucs recyclés (MPR) dans le secteur automobile, la liste des critères essentiels de validation d'une MPR pour l'automobile, l'identification des gisements de MPR issus de pièces manufacturées présentes dans les VHU et non exploitées à ce jour.

Mettre en place une filière complète de recyclage des batteries et améliorer la recyclabilité des batteries, via le soutien aux projets de recyclage de batterie, le développement d'un cadre réglementaire favorable à l'économie circulaire et à l'étude d'un cadre réglementaire favorable à la réparabilité des batteries.

Mettre en place une filière de recyclage des composants électroniques, en identifiant les mesures qui pourraient être mises en place en lien avec le CSF Electronique.

Mettre en place une filière de recyclage et d'économie circulaire sur les véhicules industriels, en travaillant sur la valorisation du potentiel de réemploi et la labellisation-certification avec les constructeurs et acteurs professionnels de la filière et en sécurisant la capacité des constructeurs à porter une deuxième vie aux camions électriques.

Axe 6 – Gérer et renouveler de façon soutenable le parc automobile et le développement des nouvelles mobilités

La feuille de route de décarbonation de la filière automobile montre que le levier de l'électrification du marché des véhicules neufs n'est pas suffisant pour réduire rapidement les émissions globales de CO₂ du transport routier, et qu'il convient d'activer différents leviers relatifs au parc des véhicules roulants, ainsi que de contribuer au développement de différentes solutions de mobilité (partagée ou combinée), d'intermodalité et de report modal, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les véhicules de plus en plus connectés et automatisés et sur la digitalisation des services.

Dans ce cadre, les parties au contrat de filière s'accordent sur les projets structurants suivants :

Accélérer le renouvellement du parc, via des dispositifs de soutien à l'achat ou à la location longue durée d'un véhicule électrique qui pourront être complétés par des dispositifs portés

par les Régions en faveur des mobilités décarbonées (mobilités électriques...), et la mise en place de dispositions pour rendre plus incitatif le renouvellement des flottes d'entreprises et de transporteurs avec des véhicules à zéro émission.

Réduire les émissions du parc de véhicules en circulation, en développant l'accès aux carburants décarbonés, le retrofit, l'incitation à l'éco-conduite et à l'éco-entretien automobile, et le recours à des composants et consommables permettant de réduire les émissions de carbone à l'usage.

Développer les différentes formes de mobilité partagée et d'intermodalité, avec le Fonds vert, mais aussi avec une réflexion sur des dispositifs incitatifs à l'utilisation au covoiturage, ou encore le renforcement du dispositif « Forfait Mobilités Durables » et l'identification de nouveaux services de mobilité en lien avec les collectivités locales.

Accompagner le développement de la connectivité des véhicules pour en maximiser les bénéfices, via la poursuite des programmes d'expérimentation de nouveaux services et de déploiement pilotes associés à la connectivité et à la conduite automatisée, l'inscription de la filière dans la feuille de route nationale sur les services numériques multimodaux (MaaS) et l'élaboration conjointe d'une feuille de route de déploiement de la connectivité véhicules-infrastructures.

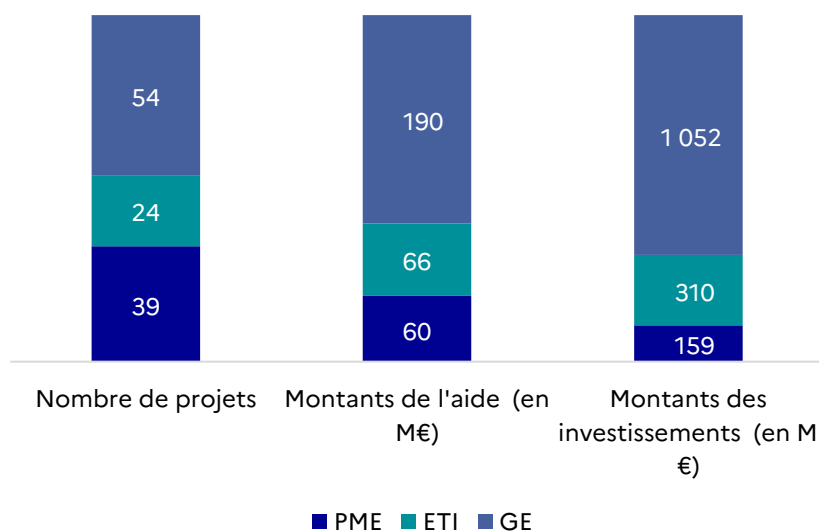
Le déploiement du plan d'accompagnement des sous-traitants automobiles progresse

L'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur automobile est une priorité pour le gouvernement, comme en témoigne la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des sous-traitants automobiles présenté en octobre 2023. Ce plan s'adresse à toutes les parties prenantes confrontées aux mutations de la filière automobile : les entreprises, les salariés et les territoires. Le gouvernement a ainsi souhaité présenter un premier bilan de ce plan, qui s'inscrit et sera approfondi dans le cadre du contrat stratégique de filière 2024-2027.

Piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et la Délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises (DIRE), il est mis en œuvre sur le terrain avec le concours des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). La mobilisation inédite des services de l'État et de ses partenaires autour de « l'Equipe France Auto » permet la réalisation d'actions en faveur de la préservation d'un tissu industriel amont compétitif, décarboné, innovant, résilient, ancré dans les territoires et créateurs d'emplois d'avenir.

Pour les entreprises

Le plan destiné aux sous-traitants comprend un ensemble de dispositifs pour soutenir chaque sous-traitant dans leurs besoins d'innovation, de compétitivité, de décarbonation et de financement. En particulier, l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissement pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » a permis de soutenir **117 projets d'investissement d'avenir des entreprises de la filière en 2023, pour 315M € d'aides et 1,5Md€ d'investissements.**



Graphique : Répartition par type d'entreprises

L'AAP était adressé à l'ensemble des acteurs de la filière quelle que soit leur taille, puisque **40% de cette aide a été octroyée à des PME-ETI de la filière automobile**. Ce dispositif a aussi contribué à sécuriser les investissements productifs des grandes entreprises en France. **Pour 1€ d'aide octroyée, ce sont 5,5€ d'investissements prévus par les grands équipementiers en France ces prochaines années.**

Les sous-traitants ont aussi pu compter sur le soutien de l'État pour les accompagner dans leurs projets de décarbonation :

- 8 grands projets de sites automobiles soutenus en 2023, pour 9,5M € d'aide et 40M € d'investissement.
- Le dispositif de diagnostics environnementaux, l'outil « Tremplin pour la transition écologique des PME » et l'appel à projets « Décarb Ind+ », pilotés par l'ADEME.

Enfin les besoins d'innovation et de repositionnement stratégiques des sous-traitants automobiles ont été soutenus à travers les dispositifs CORAM et Accélérateur Automobile. Ces deux dispositifs sont toujours ouverts à candidature.

- L'AAP « CORAM » reconduit en 2024, soutient les projets de R&D des entreprises de toutes tailles. La prochaine relève aura lieu le 17 septembre 2024.
- Une 6ème promotion de l'Accélérateur Automobile est en cours de recrutement pour un lancement en juin 2024.

Pour les salariés

Les transitions rapides que connaît la filière nécessitent des outils à destination des territoires et des salariés. On peut citer à ce titre de nombreux dispositifs mis en place par la DGEFP et qui contribueront à répondre aux objectifs fixés dans l'axe 2 du CSF 2024-2027 :

- « Transitions Collectives » pour la reconversion professionnelle
- FNE Formation, pour la formation professionnelle aux transitions écologique et numérique de la filière
- Fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés (« Fonds Auto ») : 19 entreprises et 2 868 salariés soutenus post-licenciement à date de fin octobre 2023, avec un taux de reclassement de 54% sur les accompagnements terminés.

Pour les territoires

Des outils spécifiques de soutien aux territoires de la filière automobile ont été mis en place :

- **L'appel à manifestation d'intérêts « Rebond industriel »**, pour financer des projets industriels dans des territoires ciblés en soutien au programme Territoires d'industrie 19 territoires ont déjà été accompagnés dans 9 régions.
- Les fonds de revitalisation, déployés au niveau régional
- Le Fonds de Transition Juste, décliné au travers de programmes régionaux sur des territoires cibles, avec sélection des projets au fil de l'eau ou lors d'appels à projets
- Et des politiques d'attractivité pour accueillir et répondre à la croissance des sous-traitants à fort potentiel à travers une *task force* « projets prioritaires » sous l'égide des sous-préfets France 2030 pour répondre à leurs besoins fonciers, de formation, de logement, de recrutement et de services.

[Bilan du suivi rapproché de la filière automobile mis en place par l'équipe France auto dans le cadre du Plan sous-traitants](#)

Un suivi rapproché de la filière a aussi été mis en place par l'Etat dans l'objectif d'assurer le déploiement le plus large possible des outils publics, de suivre au plus près les besoins des entreprises de la sous-traitance automobile. Après 6 mois, ce suivi rapproché est déjà porteur de résultats :

- Identification à ce jour de près de 300 sous-traitants à potentiel de croissance et visite individualisée du tiers de ces entreprises depuis le lancement du plan en novembre. Ce suivi rapproché permet d'orienter de nouvelles entreprises vers des dispositifs de soutien à leurs projets d'investissement, de R&D ou de diversification, et de créer des synergies avec des acteurs publics ou privés.
- Mise en place de réunions trimestrielles avec entre l'Etat et les grands constructeurs automobiles présents en France qui ont permis d'évoquer de manière constructive et confidentielle les problématiques rencontrées par les acteurs de la filière. Ces échanges ont pour objectif d'identifier et d'accélérer la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants de la filière automobile.
- Mise en œuvre de plusieurs actions d'accompagnement à des fins de conservation d'emplois sur le territoire. Un suivi renforcé a été mis en place concernant les entreprises de la sous-traitance connaissant des difficultés.



RAPPROCHONS LE
FUTUR

Appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire les véhicules routiers de demain et leurs composants » de France 2030

A l'occasion de la présentation du contrat stratégique de la filière automobile, le Gouvernement a également annoncé les lauréats de l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissement pour produire les véhicules routiers de demain et leurs composants », afin de marquer son engagement et son soutien envers la filière automobile pour l'accompagner dans sa transition.

Présentation de l'appel à projets

Dans le cadre de France 2030, le dispositif opéré par Bpifrance pour le compte de l'Etat a pour objectif d'inciter aux efforts d'investissements au sein de la filière automobile entre 2023 et 2026 pour produire en France, à l'horizon 2030, au moins 2 millions de véhicules électrifiés par an, maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain et accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, décarboné, innovant, résilient, ancré dans les territoires et créateurs d'emplois d'avenir.

Il couvre l'ensemble des besoins industriels de la filière et de ses acteurs – constructeurs, sous-traitants, acteurs émergents – et comporte cinq volets :

- Développement et assemblage des véhicules de demain ;
- Production des principaux composants et équipements du véhicule de demain ;
- Production des infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les véhicules électriques à batterie et à hydrogène ;
- Diversification des sous-traitants automobiles vers de nouveaux secteurs ;
- Amélioration de la performance environnementale des procédés et sites de production (ex. projets de décarbonation, économie circulaire, etc.).

Lors de la première relève annoncée en octobre 2023, 49 lauréats avaient investi plus de 577M€ et bénéficié d'un soutien public de près de 107M €. **La deuxième relève de l'AAP a permis de soutenir 68 nouveaux projets d'investissements à hauteur de 210M€ d'aides. Pour cette relève, la performance environnementale des projets constituait un critère majeur de sélection.**

Les chiffres clés de la 2^e relève :

210 M€

d'aides de l'État au total

68

Nouveaux projets lauréats

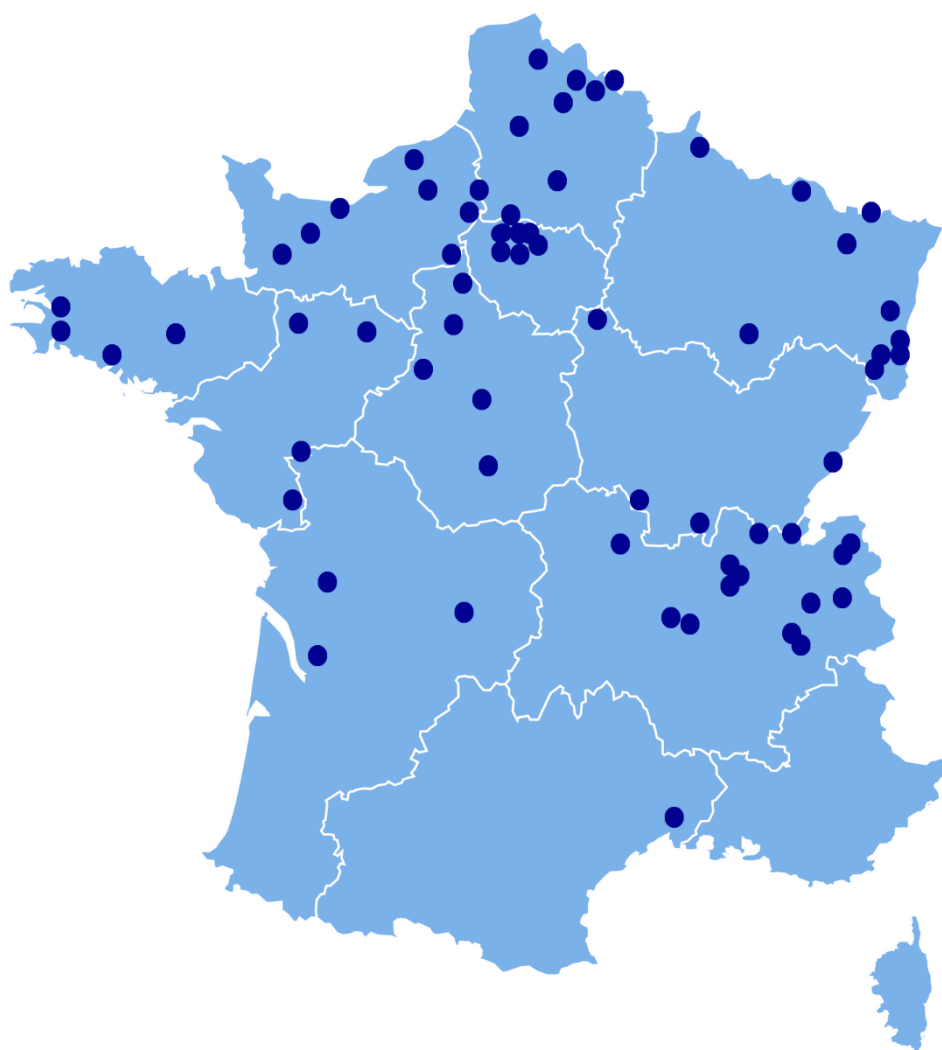
1 Md€

d'investissements
productifs au total

30% de PME

parmi les lauréats

- **PME** : 20 projets lauréats, soutenus à hauteur de 34M € pour près de 95M € d'investissements productifs ;
- **ETI** : 11 projets lauréats, soutenus à hauteur de 41M € pour plus de 173M € d'investissements productifs ;
- **Grandes entreprises** : 37 projets lauréats, soutenus à hauteur de 136M € pour plus de 767M € d'investissements productifs.

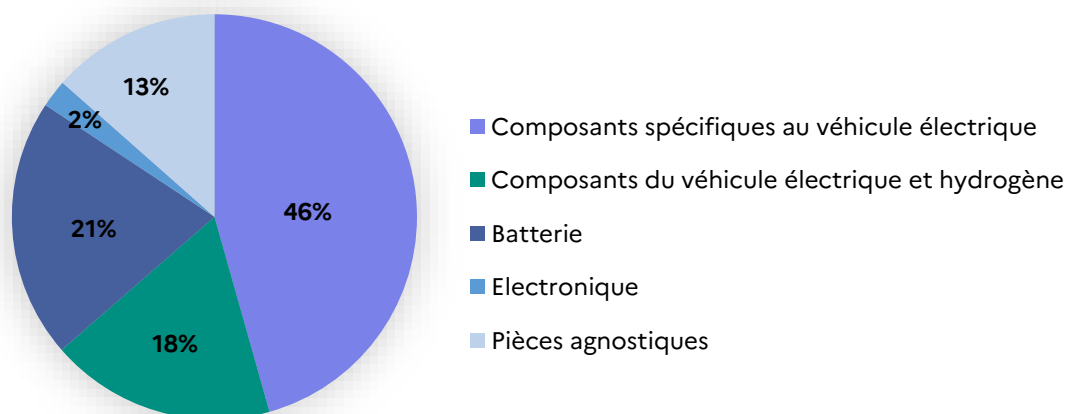


Carte : Répartition géographique des lauréats de la deuxième relève

Bilan des annonces de l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » de France 2030

Au total, on compte 117 projets lauréats pour les deux relèves. Ils représentent **plus de 1,5Md€ d'investissements industriels, soutenus pour plus de 315M € d'investissement public** :

- **PME : 39 projets lauréats**, soutenus à hauteur de 60M € pour près de 160M € d'investissements productifs ;
- **ETI : 24 projets lauréats**, soutenus à hauteur de 66M € pour plus de 310M € d'investissements productifs ;
- **Grandes entreprises : 54 projets lauréats**, soutenus à hauteur de 190M € pour plus de 1 Md € d'investissements productifs.



Graphique : Répartition des investissements par thématique

En termes d'efficacité, **l'appel à projet a constitué un soutien significatif à l'investissement industriel avec un effet de levier de plus de 5 sur l'investissement** (1 euro d'aide a soutenu plus de 5 euros d'investissement productif) pour l'ensemble des entreprises, et un effet de levier renforcé pour les projets d'envergure des grandes entreprises.

Les investissements se sont concentrés en priorité sur le volet 2 de cet AAP concernant l'industrialisation des principaux composants et équipements du véhicule de demain. Ce volet concentre 80% des investissements réalisés, majoritairement tournés vers des composants spécifiques aux véhicules électriques

[Liste des lauréats de la deuxième relève ici](#)

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 13

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr

01 53 18 46 19

Direction générale des Entreprises

presse.dge@finances.gouv.fr

01 44 91 04 49

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

01 42 75 64 58